4 septembre 2007 **07.393**

**Question Jean-Bernard Wälti et Raphaël Comte**

**Tunnel de Serrières: le Grand Conseil devra-t-il vraiment voter?**

Le Conseil d'Etat a annoncé qu'il saisirait le Grand Conseil d'un rapport relatif d'une part à la réalisation du tunnel de Serrières et d'autre part à l'étude de l'évitement de la Ville du Locle.

Dans son communiqué, le Conseil d'Etat indiquait que le Grand Conseil devrait voter sur la part cantonale du tunnel de Serrières. Or, nous avions à l'idée qu'un tel crédit était une dépense liée imposée par la Confédération, et que jamais le Grand Conseil n'avait à se prononcer sur ce genre de crédits.

Le Conseil d'Etat peut-il confirmer ou infirmer notre opinion et nous dire clairement si le Grand Conseil devra voter sur la part cantonale dévolue au tunnel de Serrières ou si le Grand Conseil sera saisi, sur cet objet, uniquement d'un rapport d'information.

Il va de soi que la situation pour l'évitement de la Ville du Locle est différente et que, dans ce cas de figure, un décret du Grand Conseil est nécessaire.

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat de sa réponse.